

Dakar, Sénégal " Suez va concevoir et construire une usine d'assainissement de Hann

Dossier de la rédaction de H2o
June 2022

L'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS), à la suite d'un appel d'offres international, a confié à Suez et à son partenaire, Consortium d'Entreprises (CDE), la conception et la construction de la station de traitement des eaux usées de la baie de Hann. D'une capacité de 26 000 m³/j, cette station d'épuration s'inscrit dans le cadre du programme de dépollution de la baie entrepris par le gouvernement sénégalais. Elle permettra la préservation de l'écosystème de la baie et l'amélioration de la situation sanitaire pour 500 000 habitants de 9 communes de Dakar. Le contrat est signé avec l'ONAS, représentant le Gouvernement du Sénégal, pour un montant total de 49 millions d'euros (dont 25 millions d'euros pour Suez), avec le concours financier de l'Agence française de développement, d'Invest International du Royaume des Pays-Bas et de l'Union européenne. L'usine sera dotée d'un procédé de traitement des eaux usées la rendant plus économe en énergie, en réactifs chimiques, et moins émettrice d'odeurs. En effet, un système de traitement des odeurs est prévu afin d'améliorer le confort des riverains et d'intégrer durablement l'ouvrage dans l'environnement de la zone du projet.

La baie de Hann, qui était considérée comme l'une des plus belles du monde dans les années 1970, subit aujourd'hui une intense pollution industrielle et humaine, et ses eaux sont devenues impropres à la pêche et à la baignade. 80 % des industries manufacturières du Sénégal sont installées à proximité et rejettent leurs effluents en mer, sans traitement suffisant. La baie reçoit également les eaux usées domestiques non traitées des habitations riveraines. L'objectif du programme entrepris par le Gouvernement du Sénégal consiste à restaurer la qualité des eaux de la baie en réduisant la quantité des eaux usées qui y sont rejetées par les industries, et dans une moindre mesure, par les ménages. Outre la station d'épuration, le programme comprend un commissaire marin pour le déversement en mer des eaux usées traitées, un système de transport des eaux usées de la baie comprenant un intercepteur et des stations de pompage pour la collecte des effluents provenant des industriels et des populations, y compris du port autonome de Dakar. Pour la pérennité des infrastructures avec un entretien approprié, la réglementation dans le domaine de l'assainissement a été revue et un arrêté sera mis en place pour l'application du principe pollueur-payeur. Cela permettra à la fois d'améliorer la situation sanitaire des populations, de protéger le milieu marin et de favoriser le retour des activités socio-économiques dans la zone dont la pêche et le tourisme.

Suez

À